

BULLETIN D'INSCRIPTION
Président d'ACCA ou AICA

mardi 24 octobre 2023

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Commune :

☎ fixe : ☎ portable :

E-mail :

Date de naissance : Lieu de naissance :

pour le territoire de chasse de :

ACCA – l'AICA de :

N° matricule :

Programme :

- *le fonctionnement des ACCA (en salle)*
 - *c'est quoi l'ACCA*
 - *le territoire soumis à l'action de l'ACCA - les modifications - les obligations réglementaires*
 - *fonctionnement administratif - les obligations statutaires*

- *la sécurité à la chasse (en salle + extérieur)*
 - *l'organisation de la battue - les obligations - les consignes de sécurité - les consignes particulières*
 - *le poste de tir - la mise en place d'une ligne de tir*

Le bulletin d'inscription doit parvenir au secrétariat de la Fédération (2134, route de Chauvigny CS 90003 86550 MIGNALOUX BEAUVOIR) accompagné d'un chèque de caution de 30 € libellé à l'ordre de la FDC 86 qui vous sera redonné à l'issue de la formation ou encaissé en cas de non-participation. Chaque inscription, sera retenue par ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles. Aucune candidature ne sera prise en considération sans chèque de caution. Une convocation à la formation vous sera adressée en temps utiles